

Délibération de la Commission administrative de la Bourse du travail n° BT 2023 – 07 portant sur l'élection du secrétaire général adjoint en remplacement de Monsieur Yves ROBERT

La Commission administrative de la Bourse du travail de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le décret n° 70-301 du 3 avril 1970 portant réforme du statut de la Bourse du travail de Paris ;

Vu le règlement intérieur de la Bourse du travail de Paris ;

Vu la décision du Secrétaire général de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris en date du 16 décembre 2021 portant désignation des membres de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, publiée au Bulletin officiel de la Ville de Paris n° 1 du 4 janvier 2022 ;

Délibère:

Article unique : Lors de la réunion du 18 avril 2024 la Commission Administrative de La Bourse du Travail de Paris à élu à l'unanimité des présents et représentés Madame CABARET Michele en tant que secrétaire générale adjointe en remplacement de Monsieur Yves Robert démissionnaire

Le Secrétaire général,

Jacques BORENSZTEJN